

Image not found or type unknown



Regularisation par le travail avant accord de l'employeur

Par Laye, le **30/05/2014** à **19:29**

Bonjour

Je suis arrivé en France depuis 2008, n'ayant toujours pas encore fini mes études (master en cours), et de côté je travaille comme auxiliaire sociale depuis 5 ans (en CDI), je souhaiterais connaître la procédure afin de demander une régularisation par le travail, sachant que j'ai pas encore exposé mon projet à mon employeur.

Merci de bien m'aider si y'en a parmi vous qui ont eu à effectuer cette démarche.

En vous remerciant à l'avance.